



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 109906

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le problème de la prise en charge sanitaire et psychiatrique des personnes mineures. Dans le contexte de violences urbaines que nous connaissons, les pédopsychiatres constatent une aggravation des pathologies, dont les causes sont nombreuses, mais également un dispositif de protection de l'enfance qui s'avère défectueux. Pour améliorer cette situation, un projet à long terme, ainsi qu'une étude précise des enfants issus de dispositif de protection de l'enfance (DPE) permettraient d'apporter des améliorations à la situation actuelle. Il lui demande, en conséquence, quelles sont les mesures envisagées dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109906

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5700

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)